

Règlement concours "Open Talents"

Article 1 : Organisation du Concours

L'établissement THE OPEN DESIGN SCHOOL (n° Siret 489 088 971 00051) est une école du groupe Icademie, dont le siège social est 15, Bd de Strasbourg 83000 TOULON (ci-après l'Organisateur), organise un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Concours Open Talents» (Ci-après le « Concours »).

Article 2 : Objet et accès au Concours

Ce concours est destiné à promouvoir les personnes talentueuses qui ont des idées, sont créatives, et dont l'accessibilité au système de formation classique en design et création est limitée pour divers motifs (ceux notamment énumérés sur le site Internet de l'école www.theopendesignschool.com), et qui envisagent d'effectuer une formation diplômante dans une des sections du design de The Open Design School. Dans cette optique, ce Concours vise à attribuer 3 prix sur le principe de "bourses de mérite" qui permettra de financer pour moitié un programme diplômant de l'école aux meilleurs auteurs de créations inédites illustrant le thème « **Digital** ».

Les participants ont une liberté totale dans l'interprétation du thème.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité (ci-après « le Règlement »). Le Concours est accessible à l'adresse https://www.facebook.com/TheOpenDesignSchool/app_603171703028453

Article 3 : Date et durée

Le Jeu-concours se déroule du **31/07/2014** au **15/10/2014** inclus. Les votes des internautes seront clos au **15/11/2014**.

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu-concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Concours est ouvert à toute personne âgée d'au moins 16 ans révolus, résidant en France ou à l'étranger (ci-après le « Participant »).

Dans le cas où le Participant serait mineur, l'autorisation préalable de son représentant légal (parent ou tuteur) est obligatoire pour participer au Concours. The Open Design School se réserve le droit de demander au Participant de justifier de cette autorisation et de le disqualifier en son absence.

Sont exclues de toute participation au Concours :

- les personnes ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration du Concours de même que les membres de leur famille (même nom, même adresse postale), les salariés de l'Organisateur et des sous-traitants de l'organisateur.

52, RUE DE L'ARBRE SEC - 75001 PARIS - FRANCE
T. + 33 1 75 85 85 68
theopendesignschool.com

Ecole supérieure online du design et du numérique
GROUPE ICADEMIE
PARIS / TOULON / AIX-EN-PROVENCE
contact@theopendesignschool.com

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

L'Organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque Participant. A cet égard, toute indication portée qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou qui ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées entraînera l'annulation de la participation en cause.

4-2 Ethique et contrôle des images

Afin d'assurer un contrôle sur les créations publiées au sein du Concours, l'Organisateur a mis en place une procédure de modération. Cette procédure de modération sera effectuée par notre équipe qui sera en charge de vérifier les créations soumises par les Participants au Jeu, avant publication. Son rôle est de supprimer les abus et de vérifier l'éthique des créations publiées par les Participants. Elle peut donc à tout moment refuser certaines créations ou les retirer de la publication, si ces créations sont :

- Contraires aux bonnes mœurs et valeurs ;
- A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie) ;
- A caractère diffamatoire (portant atteinte à l'honneur, à la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale) ;
- Contraires à la protection des enfants ;
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre) ;
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile ;
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques ;
- Comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles. Comportant des données à caractère personnel, telles qu'un numéro de téléphone, une adresse postale, un numéro de carte bancaire etc.

Notre procédure de modération se réserve par ailleurs le droit de refuser toutes créations (i) sans rapport direct avec la thématique du Concours (hors sujet, publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou (ii) comportant des textes écrits dans une autre langue que le français /ou incompris par les modérateurs, ou ne correspondant pas aux supports et formats imposés.

L'Organisateur demande à tous les Participants de respecter ces consignes afin de garder le Concours créatif, ludique, ouvert et équitable.

4-3 Modalités d'envoi

Les créations devront être envoyées uniquement sous un format numérique :

- pour les créations papier et volume : une photographie ou une version scannée de la création.
- pour les créations numériques (infographie, 2d ou 3d, vidéo, animation...), une image sous format numérique de haute qualité ou une courte vidéo (cf. Art. 4-5 Formats), ou encore le lien vers le site Internet s'il s'agit d'une création web.

Le fichier image ou vidéo de la création devra être envoyé via WeTransfer (logiciel gratuit : <https://www.wetransfer.com>) à l'adresse mail spécifique du concours : concours@theopendesignschool.com en précisant les éléments suivants :

- Nom
- Prénom
- Age
- Adresse
- Coordonnées téléphoniques et mail :
- Passion créative : spécifier le ou les domaine(s) du design qui vous passionnent le plus (design graphique, design d'intérieur, design de mode & textile, design interactif & web, design 3d & digital, game design ou game animation)
- Un résumé explicatif de votre création

Les créations vidéo devront être envoyées sous un format standard et de qualité suffisante pour pouvoir être mises en ligne sur le compte Vimeo de The Open Design School (se reporter aux spécifications du site <https://vimeo.com>).

4-4 Droit à l'image et droits de propriété intellectuelle

En envoyant sa création sur l'adresse e-mail de The Open Design School du Concours (**concours@theopendesignschool.com**), le Participant autorise expressément et gracieusement la publication de la création qu'il a soumise sur la page Facebook officielle de

The Open Design School dans l'espace qui sera consacré à ce Concours.

Le Participant autorise expressément l'Organisateur à procéder à toute modification de la photographie ou de la version scannée de la création soumise, aux fins de rendre cette photographie ou version scannée conforme au(x) format(s) de publication voulu(s). A cet effet, le Participant autorise l'Organisateur à procéder à tout détournage, reformatage ou redimensionnement, à son entière discrétion.

En acceptant le Prix (ci-après défini), chaque gagnant autorise gracieusement l'Organisateur à reproduire, publier, diffuser et utiliser les créations envoyées dans le cadre de son inscription au Concours, sur l'ensemble des réseaux sociaux, sur les sites officiels de l'Organisateur et les sites internet de ses partenaires, et sur tous supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier et pour une durée de 24 (vingt-quatre) mois à compter du 1er août 2014 à fins de promotion du Concours. L'Organisateur veillera à mentionner les noms des Participants en lien avec leurs créations respectives à l'occasion de chacune des publications.

Les Participants s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur et à respecter les droits des tiers.

A ce titre, chaque Participant s'engage à se comporter de façon loyale et garantit notamment :

- être le seul et unique auteur ou ayant droit de sa création,
- ne pas utiliser des créations ou éléments qui pourraient porter atteinte aux droits de tiers, notamment au droit d'auteur, au droit des marques, au droit des dessins et modèles ou au droit à l'image et à la vie privée des personnes.

Chaque Participant garantit l'Organisateur contre toute action ou recours qui pourrait être intenté à son encontre du fait de la reproduction, de la diffusion ou de tout usage des photographies dans le cadre du Concours en violation des droits d'un tiers.

Si une personne ou société a des raisons de penser qu'un Participant usurpe son identité ou porte atteinte à un droit dont elle est titulaire, elle devra en informer immédiatement l'Organisateur, afin que celle-ci puisse prendre les mesures nécessaires.

4-5 Formats - Validité de la participation

Il est demandé aux Participants d'illustrer le thème sur papier (illustration, dessin), en volume (maquette, sculpture) ou en numérique (photo, image, vidéo, animation, site web).

Les Participants ont l'obligation de respecter les formats suivants.

- **Papier** : la dimension ne devra pas excéder le format A3, et ne pourra être inférieure au A4.
- **Volume** : les créations en trois dimensions seront admises à condition que leur plus grande surface soit inférieure au format A3.
- **Numérique** : Les créations images ou photos devront être sous un des formats suivants : PDF, JPG, PNG, GIF. Les créations « vidéos » ne devront excéder trois minutes et doivent pouvoir être mise en ligne au format accepté par Vimeo (www.vimeo.com)

Article 5 : Désignation des gagnants

Le jury, c'est vous. Les 3 lauréats seront choisis par le public par un système de « Like/J'aime » Facebook. Les 3 créations qui auront reçu le plus de mentions « Like/J'aime » remporteront les 3 prix.

Tous les participants peuvent voter pour la création qu'il juge la plus intéressante, à l'exception de la leur. La procédure de modération permettra d'écartier toute dérive ou profils non authentiques.

Les critères suggérés pour déterminer son choix de "vote" sont la pertinence entre la création du Participant et le thème du Concours, la qualité de la création (sujet et qualités esthétiques), et l'originalité de son traitement.

L'Organisateur laisse cependant le soin au public d'établir son jugement et ses choix, car tel est l'esprit de ce Concours ouvert.

Article 6 : Dotation/Prix

Les prix seront diffusés en ligne à l'issue du Concours sur le site Internet de l'école le **17 novembre 2014**.

Les 3 lauréats du Concours obtiendront chacun le financement d'une année de formation dans l'un des 7 programmes diplômants au choix de The Open Design School, à l'exclusion de toute autre offre (notamment le remboursement de mois d'abonnement Adobe Creative Cloud Etudiant compris dans les programmes diplômants selon nos conditions), et sous condition d'inscription dans le programme aux conditions générales de vente habituelles de l'école, soit un financement à hauteur de **1 295 euros pour une année de Prépa Design** (National Diploma en Art et Design) ou **1 995 euros pour une année de Higher National Diploma** dans l'une des 6 sections de l'école.

La contrepartie en chèque ou en numéraire des Prix ne peut être proposée. Les Prix ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contrevalet en espèces. Toute contestation du Prix pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

Article 7 : Résultat et remise des lots

Les lauréats seront avertis par email des résultats dès que les résultats définitifs seront arrêtés, soit le 17/11/2014 minuit.

A l'issue d'un délai de 14 jours francs, sans réponse au courriel invitant le gagnant à entrer en contact avec The Open Design School pour procéder à son inscription et obtenir son Prix, celui-ci sera perdu. Il pourra alors être attribué à d'autres Participants qui auraient obtenu un nombre de mentions « Like/J'aime » le plaçant après les gagnants initialement retenus par le public.

L'adresse électronique ou postale est considérée comme incorrecte si elles sont erronées ou ne correspondent pas à celles du Participant, ou pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information. Dans ce cas, l'Organisateur ne saurait engager sa responsabilité. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Prix non retirés : les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 14 jours francs pour procéder à son inscription et obtenir son Prix, ne pourront prétendre à aucun Prix, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Les Prix attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les Prix ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 8 : Collecte d'informations – Loi informatique et libertés

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au Concours sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour les nécessités de leur participation et pour l'attribution de leurs Prix.

Les Participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du Jeu-concours conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du Concours seront réputées renoncer à leur participation. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur mentionnée à l'article 1.

Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'Organisateur au titre du Concours est de soumettre à la décision du public les participations recueillies, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre les Prix aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de tout dysfonctionnement du réseau "Internet" ou défaillance technique empêchant le bon déroulement du Concours. Il ne saurait être tenu responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient faire parvenir à The Open Design School leur création via les moyens spécifiés dans ce règlement du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à leur connexion.

L'Organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenu pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites du Concours, d'envoi d'e-mails erronés aux Participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Concours ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du joueur, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu-concours ou ayant endommagé le système d'un joueur. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et sa participation au Jeu-concours se font sous son entière responsabilité.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par un virus, bogue informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à l'Organisateur, celui-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

De même, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommages des œuvres créées à l'occasion de ce Concours.

Article 10 : Cas de force majeure / limitation de responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure, indépendant de sa volonté, ou par nécessité justifiée, le Concours devait être modifié, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte, mensongère ou frauduleuse.

Article 11 : Liiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation orale concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse de l'Organisateur.

Aucune contestation ne sera prise en compte au-delà de huit jours après la clôture du Jeu.

Article 12 : Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement du jeu est disponible gratuitement auprès de la société organisatrice et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 Avenue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux- concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 Avenue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex, dépositaire du règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le Règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse de l'Organisateur mentionnée à l'article 1. Il est accessible à l'adresse (adresse page Facebook spécifique). Le remboursement des frais de demande par courrier du règlement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique

Article 13: Remboursement des frais de participation

Le remboursement des frais de connexion nécessaires à une participation effective au Concours (base forfaitaire de 2 minutes de connexion soit 0,39 € TTC) peut être obtenu sur demande écrite et devra être envoyé dans les 10 jours suivant la participation, en précisant la date de connexion, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur. Le timbre nécessaire à la demande de remboursement sera également remboursé sur demande écrite (tarif lent en vigueur, base 20g).

Le remboursement se fera sous la forme d'un virement bancaire. La demande devra en être faite de façon écrite et être adressée à la société organisatrice (c/f à l'article 1).

Le remboursement se fera à condition que les Participants indiquent clairement :

- leur nom, prénom, adresse complète,
- le nom du Concours concerné,
- la photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),
- la photocopie de la dernière facture détaillée de téléphone et/ou du fournisseur d'accès (cette photocopie fera office de justificatif de domicile, indiquant la date et l'heure de participation et le montant de la communication,
- joignent un RIB IBAN émanant d'un établissement bancaire.

Aucune demande de remboursement de la connexion ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies, et aucune demande ne pourra être effectuée par téléphone. Les demandes de remboursement seront honorées dans un délai de 4 semaines à partir de la réception de la demande écrite.

Attention : une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse) sera acceptée.

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment une connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où

l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter au site et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.